

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 8 décembre 2014**

--

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour.....	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 septembre 2014	3
4. Communications du Bureau.....	3
5. Communications de la Municipalité.....	3
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales.....	4
7. Election d'un ou d'une délégué-e auprès de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE).....	5
8. Préavis municipal No 15/2014 : Budget 2015.....	5
9. Préavis municipal No 16/2014 : Demande de crédit de CHF 30'000.- pour la réfection de l'annexe du stand de tir et remplacement de la porte d'entrée de la buvette.....	11
10. Préavis municipal No 17/2014 : Demande de crédit de CHF 328'00.- concernant le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Pré-de-la-Cure (2 ^{ème} étape).....	11
11. Préavis municipal No 18/2014 : Demande de crédit de CHF 83'00.- pour l'adaptation de la RC 24b au gabarit ferroviaire au passage à niveau de la gare d'Arzier.....	12
12. Réponse 19/2014 de la Municipalité au postulat de M. Patrick Hübscher « ouverture de la Rue du Village ».....	13
13. Divers et propositions individuelles.....	14
14. Annonce de préavis futurs.....	15

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public présent.

La Secrétaire procède à l'appel : 51 membres sont présents, 2 sont excusés et 2 sont absents (M. Giovanni Burgio et Mme Susan Jaquet).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour au Conseil Communal, qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 septembre 2014

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 29 septembre 2014 ainsi que son avenant au mot près, demandé par plusieurs conseillers et distribué le soir même.

Mme Sylviane Dewarrat souhaite que son intervention de la page N° 6 soit corrigée par « une note d'humour » et non d'humeur.

M. Eric Jaquet demande que les voix négatives soient stipulées dans les résultats des votes.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal tel que modifié, à une large majorité.

4. Communications du Bureau

Le Président annonce les prochaines dates du Conseil : 16 février, 30 mars, 11 mai, 29 juin, 28 septembre, 9 novembre et 14 décembre 2015. La sortie du Conseil aura lieu le 25 avril 2015.

M. Ray lit la lettre de démission de M. Jean-Pierre Marti (annexe N° 1) ainsi que celle de M. le Municipal Eric Morel (annexe N° 2). Le Président explique que suite à la démission de M. Morel, une élection complémentaire aura certainement lieu le 8 mars 2015 avec un dépôt des listes au 26 janvier 2015 ; un tout ménage sera distribué dans l'ensemble de la commune. La secrétaire communale rappelle aux commissions permanentes ainsi qu'aux délégués qui ne sont pas rémunérés pas les associations intercommunales, de bien vouloir lui faire parvenir leur décompte d'heures. Le 3 novembre 2014, le Président a eu une réunion avec les délégués des associations intercommunales et les remercie. La décision a été prise de présenter un peu plus en détail, une des associations, lors de chaque séance de Conseil 2015. Le 12 novembre 2014, a eu lieu la séance d'information extraordinaire organisée par les cinq communes, qui a été très enrichissante, M. le Préfet a présenté les diverses associations intercommunales et M. Curchod de l'Etat de Vaud a fait une présentation sur les principes de fusion de communes. Le Président remercie l'équipe de dépouillement, présente lors des dernières votations.

5. Communications de la Municipalité

M. Le Syndic n'a pas de communication mais profite de remercier son collègue, M. Morel, pour son travail au sein de la Municipalité.

M. François-Laurent Althaus dit que les travaux des chemins Fiay et Caroline sont presque terminés et parfaitement en ordre, manque juste l'enrobé qui se fera au printemps prochain. Il a reçu le décompte du bureau Miaz et Weisser et le budget sera tenu. L'assemblée générale du Parc Naturel Régional Jura vaudois s'est tenu le 4 décembre 2014 et c'est Monsieur Bertrand Meylan qui a été élu Président, Messieurs Amaury Annen et Didier Miéville ont également été élu au sein du comité directeur. M. Althaus a été nommé Président d'honneur du Parc.

Mme Danielle Pasche a reçu le décompte des travaux de sécurité routière de Le Muids et le coût

sera bien en dessous de celui prévu dans le préavis proposé. Les demandes de subventions pour le phono absorbant et les travaux de sécurité routière vont être envoyées prochainement puisque le moratoire du canton a été levé. Les travaux du trottoir des Pins sont bientôt terminés et l'enrobé se fera, en fonction des conditions météo, la semaine suivant le Conseil. Une nouvelle collaboratrice, Madame Christine Chappuis, a été engagée au 1^{er} novembre pour le service des infrastructures. Concernant les manifestations, les fenêtres de l'Avent seront illuminées durant le mois de décembre selon le calendrier de l'Info Arzier et le Noël villageois aura lieu le 17 décembre dès 20 heures.

M. Eric Morel remercie les conseillers pour leurs applaudissements et dit que c'est avec un pincement au cœur qu'il a dû prendre sa décision. Lors de la séance du 29 septembre, M. Morel avait répondu à une interpellation de M. Eric Jaquet concernant la façade nord du CCE et avait dit que le changement de matériaux de bois en métal, servirait à mieux protéger le bâtiment et ne ferait pas l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête ; il reconnaît avoir répondu de manière trop précipitée et prie les conseillers de l'en excuser car en effet, après contrôle, il était spécifié dans le plan déposé lors de la mise à l'enquête que les deux pignons seraient en tôle et les couleurs également précisées. L'architecte et le constructeur ont donc parfaitement exécuté les plans comme mis à l'enquête publique. Il précise qu'un changement de couleur ou de matériaux, sans conséquences pour l'esthétique du bâtiment, ne font pas l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête, autant pour la commune que pour les particuliers. M. Morel espère que son rectificatif aura le même impact médiatique que sa réponse erronée du 29 septembre.

M. Christian Dugon rappelle qu'en 2009, la commune s'est engagée à établir un concept énergétique sur proposition du Service de l'Environnement et de l'Energie qui mettait à disposition, outils et financement pour inciter les communes à participer, mais faute de temps, la Municipalité n'avait pas réussi à récolter les données pour le terminer. Actuellement, 125 communes participent au projet et 87 ont terminé leur étude. Le 12 novembre 2012, le postulat « Arzier - Cité de l'Energie », déposé par MM Fabien Jaccard et Nicolas Ray a démontré un intérêt à poursuivre la démarche. En 2013, le bureau Energie Concept a été mandaté, suite à un appel d'offres, et a eu pour mission d'établir le profil énergétique de la commune. M. Dugon lit le rapport (annexe N° 3). Concernant le chauffage du CCE, M. Dugon répond à l'interpellation de M. Eric Jaquet et explique qu'en été, la chaudière tourne uniquement pour produire de l'eau chaude. Après réflexion, il a été proposé à la commune d'installer un chauffe-eau à pompe à chaleur sachant que depuis l'introduction de la nouvelle loi sur l'Energie, il est interdit de chauffer l'eau avec un corps de chauffe électrique mais au vu du coût d'une telle installation, il paraît nécessaire de préparer un projet précis et chiffré, qui devra être approuvé par le Conseil.

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. Jean-Pierre Vuille pour la Commission du Feu, n'a pas de communication.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil Régional : une séance aura lieu mercredi 10 décembre avec quelque préavis dont les routes et le budget. Une réponse sera donnée sur le financement des infrastructures régionales.

M. Raymond Jaquet pour l'APEC, le 6 novembre 2014, le budget 2015 et un préavis sur les travaux d'entretiens à moyen terme du réseau intercommunal, ont été adoptés. La participation de la commune sera de CHF 184'755, 50. Il rappelle que le site internet de l'APEC Gland, permet de trouver tous les renseignements utiles sur l'association. Un contact a été pris avec M. Meylan afin d'organiser une visite de l'APEC, l'an prochain.

M. Christian Vuillomenet pour l'AISGE, n'a pas de communication.

Mme Fanny Weinmann pour le RAT: lors de la séance du 2 octobre 2014 le budget 2015 a été approuvé ainsi que le préavis sur un nouveau mécanisme financier plus solidaire.

7. Election d'un ou d'une délégué-e auprès de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier Environs (AISGE)

Le Président procède à l'élection d'un ou d'une délégué-e auprès de l'AISGE afin de remplacer M. Patrick Weber.

M. François Grandchamp Des Raux souhaite avoir des détails sur la fonction et ses charges.

M. Christian Vuillomenet explique que l'AISGE gère l'ensemble des tâches demandées concernant les élèves. Le Conseil intercommunal est composé de 25 membres, le Codir de 10 et la Cogef de 5. Il y a environ 3 séances par année.

M. François Grandchamp Des Raux souhaite se présenter.

M. Raymond Jaquet propose M. Philippe Fouchault qui refuse.

Il n'y pas d'autre candidat.

M. François Grandchamp des Raux est élu par acclamation.

8. Préavis municipal No 15/2014 : Budget 2015

M. Le Syndic dit avoir pris connaissance des amendements proposés par la CoFin, en a discuté avec son Président, et précise que certains d'entre eux touchent des dicastères qui doivent être équilibrés. Pour le Service des eaux il y a CHF 21'000.- qui n'ont pas d'incidence sur le résultat ; l'amélioration n'est donc pas de CHF 70'050.- mais CHF 52'550.-. Le déficit en excédant de charges du budget passerait alors de CHF 280'484.- à CHF 236'944.-. La Municipalité accepte les amendements mais est ennuyée concernant le poste des manifestations car elle s'était engagée pour une rallonge de CHF 2'000.-, pour la fête des Enfants qui fêtera son 10^{ème} anniversaire et souhaitait également, supporter la Société de développement dans ses nouvelles activités pour un montant de CHF 5'000.-.

M. Pierre Jaccard remercie la Municipalité et la boursière pour la qualité de leur travail, résume le rapport de la CoFin et lit sa conclusion qui propose au Conseil Communal, à l'unanimité, d'accepter le budget 2015 tel que présenté par la Municipalité et amendé par la CoFin. Il précise que les amendements proposés ne remettent pas en question les missions et responsabilités que la commune exerce face à la collectivité publique et il s'agit de diminutions sur des comptes à quatre positions qui sont ensuite englobés dans des comptes à deux positions et qui donnent un peu de marge de manœuvre à la Municipalité. Il rappelle aux conseillers que si certains ne pouvaient pas accepter le budget en l'état, il n'y aurait pas de budget au 1^{er} janvier 2015 et c'est le principe des douzièmes qui s'appliquerait et que le douzième du budget 2014 serait supérieur à celui du budget 2015.

Le Président propose de passer en revue les têtes de chapitres et demande aux conseillers d'intervenir si nécessaire.

M. Raymond Jaquet, au point 1, demande ce que représentent les indemnités de départ.

M. Le Syndic répond que les vacations des municipaux ont été revues en début de législature et sur proposition de la CoFin, les indemnités de départ ont été revues de CHF 100.- à CHF 1'000.- par année de fonction et doivent être provisionnées alors que les précédentes années ça n'avait pas été fait.

M. Pierre Jaccard, au point 11.31 dit que la CoFin propose une réduction de CHF 21'050.- à CHF 15'000.- pour le compte achat de mobilier, machines et équipements de bureau.

M. Patrick Reithaar dit qu'au point 11.30, l'augmentation des charges est de 0.2 % et qu'il est dit

dans l'introduction de la page N° 2, « en ce qui concerne les charges du personnel, il est prévu une adaptation générale de 1% » et demande où est passé la différence de 0.8 %. Il aimerait également connaître le taux d'indexation et les critères objectifs pour augmenter les charges du personnel.

M. Le Syndic répond qu'il est prévu d'indexer les salaires de 1%. Les 0.2% est dû au taux d'activité du garde forestier qui va être réduit de 100% à 80% et le taux d'inflation à fin novembre est de 0%.

Le Président revient sur la demande d'amendement de la CoFin et procède au vote :

- Réduction du poste 11.3111 avec une différence de CHF 6'050.-

L'amendement N° 1 est accepté par 36 oui – 1 non – 9 abstentions

M. Pierre Jaccard explique qu'à notre époque, où on a tendance à dématérialiser le courrier, la CoFin a trouvé un peu bizarre l'augmentation de 20% entre les comptes 2013 et le budget 2015.

M. Le Syndic précise que l'augmentation est liée à celle du nombre d'habitants supplémentaires et des factures y relatives qui leur sont envoyées et qu'il n'est pas possible, de les envoyer par courrier électronique.

Mme Sylviane Dewarrat demande s'il est obligatoire d'envoyer le courrier prioritaire.

M. Le Syndic répond que les factures sont envoyées en courrier B.

M. Nicolas Fleury trouve surréaliste que la discussion puisse se porter sur le nombre de timbres A ou B dépensés, et trouve épatant que le budget soit au centime près lorsqu'il faut évaluer des dépenses anticipées; il demande à la CoFin quel est le message qu'elle souhaite passer au Conseil.

M. Pierre Jaccard dit que la question du budget n'est pas une estimation mais une autorisation de dépenses et que la CoFin agit sur l'alignement de points de détails. Fondamentalement, l'objectif est d'ordre symbolique mais il est temps de prendre conscience que la marge de manœuvre n'est pas si grande et que de petites économies, chaque année, pourraient avoir une incidence plus grande après quelques années.

M. Nicolas Fleury comprend que les choses puissent s'accumuler au fil du temps mais se demande si le message passe bien. Il dit qu'on croit qu'un levier est activé alors qu'il ne se réalise pas concrètement. Il demande, si on veut une gestion plus affûtée du budget, quelle seraient les décisions à prendre pour influencer dans un sens ou dans un autre.

M. Patrick Hübscher dit qu'il n'y a rien de surréaliste, qu'un excédent de charges a été annoncé, qu'il représente une baisse d'environ 7%, en comparaison du budget 2014. M. Hübscher dit que la capacité d'autofinancement de la commune n'est que de 3,40% et que ce n'est rien du tout, il demande à M. Fleury, par où il faudrait commencer pour diminuer les charges puisque la commune n'a plus de terrain à vendre, que le nombre d'habitants augmente et que les rentrées d'impôts diminuent.

M. Pierre Jaccard dit que les charges ciblées sont par nature, à peu près les mêmes que les précédentes années mais que cette année 2015 serait marquée par une diminution d'environ 30% concernant les achats d'équipements, de petit matériel et autres. Il remercie la Municipalité d'avoir une approche globale.

M. Le Syndic rappelle quelques chiffres : comptes 2013, budget déficitaire de CHF 210'000.- et finalement il y a eu un excédent de revenus de CHF 23'000.-. Pour l'année 2012, excédant de charge de CHF 181'000.- au budget, excédent de revenus de CHF 22'000.- aux comptes. Pour l'année 2011, excédant de charges de CHF 167'500.- au budget, excédent de revenus de CHF 55'300.- aux comptes. Pour l'année 2010, excédant de charges de CHF 98'000.- au budget et un excédent de revenus de CHF 22'000.- aux comptes. Depuis 2007, la Municipalité a pratiqué des amortissements supplémentaires de CHF 6,1 millions grâce aux bons résultats de la réalité des chiffres ainsi que 2,7 millions dans les comptes des dicastères qui doivent être équilibrés. En net/net la situation a été améliorée de 1,5 millions depuis 2007 par rapport aux budgets.

Le Président soumet au vote le second amendement 11.3181.00

- Diminution du poste 11.3181 – Frais de port

L'amendement N° 2 est accepté par 31 oui – 5 non – 6 abstentions

M. Pierre Jaccard constate qu'aux comptes 2013, l'ensemble des positions attaquées par les amendements de la CoFin totalisaient CHF 178'000.- et que pour 2015, ce n'est pas le moment d'augmenter certains postes. Il y a CHF 47'000.- dans le compte Manifestations et sans savoir ce qu'il y a de dernière, il faut constater que de revenir à un montant plus proche de ceux de 2013, d'où la proposition d'amendement pour une réduction de CHF 15'000.-.

M. Le Syndic rappelle qu'il était prévu d'aider la Société de développement dans ses débuts d'activités, mais ça ne sera pas possible si l'amendement est accepté.

M. Nicolas Fleury dit que la démarche d'être plutôt sur la défensive est bien mais par rapport au message passé, si ça ne tenait qu'à lui, il serait beaucoup plus agressif en termes de dépenses et budgétisation.

Mme Christelle Trombini soutient les propos de M. Le Syndic. Elle dit qu'elle n'a rien contre les économies, qu'on peut toujours gratter sur certains comptes mais qu'elle trouve dommage que deux belles manifestations soient pénalisées alors qu'elles sont organisées par des bénévoles qui essaient de faire vivre le village. La Fête des Enfants qui fêtera ses dix ans en 2015, sera amputée de CHF 3'000.- alors qu'il ne se passe déjà pas grand-chose dans le village.

- Réduction du poste 11.3111 avec une différence de CHF 6'050.- - Manifestations.

L'amendement N° 3 est accepté par 29 oui – 18 non – 5 abstentions

M. Patrick Reithaar, concernant le point 17.35, aimerait connaître le nombre d'habitants de la commune à fin 2013 car il constate que de 2013 à 2015 il y aurait eu une augmentation de seulement 115 habitants. Il s'étonne du peu d'augmentation d'habitants et demande s'il y a une grande rotation d'une année à l'autre. Le Nombre de 2686 habitants est également mentionné dans un autre point.

M. Le Syndic répond qu'au 31 décembre 2013, il y avait 2386 habitants et que la commune n'a encore jamais compté 2686 habitants. Selon la planification de l'évolution démographique, à fin 2014 la commune devrait compter 2446 habitants, 2656 pour fin 2015 et 3130 à fin 2019. Dans le budget 2014, il était prévu selon la planification de l'époque, que la commune compte 2637 habitants fin 2014. Les décalages sont dus en partie au quartier la Caroline.

M. Raymond Jaquet, au point 31.01, demande ce qu'apporte la certification en termes de contraintes et de frais supplémentaires.

M. François Laurent Althaus répond que le bois certifié apporte une plus-value de CHF 1.- par mètre cube, ce qui représente environ CHF 6500.-. Une collectivité publique propriétaire de forêts se doit d'entretenir et d'exploiter sa forêt alors autant le faire dans les meilleures conditions car les subventions ne seraient pas forcément octroyées si la commune n'était pas certifiée.

M. Patrick Reithaar revient en arrière, au point 21.44, et constate que les impôts sur les biens immobiliers sont d'environ 40% en 2015 alors que les droits de mutation ne baissent que de 20%.

M. Le Syndic répond que le budget 2015 se base avec optimisme sur les rentrées au 30 septembre 2014 alors que les chiffres sont dramatiquement à la baisse, les impôts conjoncturels étant actuellement très mauvais.

M. Patrick Reithaar ne comprend pas qu'il n'y ait pas d'adéquation en termes de baisse.

M. Le Syndic répond qu'il n'y pas d'adéquation, que sur les mutations les tarifs sont identiques mais par contre les prix du terrain ont baissé, il s'agit simplement d'une baisse de coûts.

M. David Jaquet, au point 31.2.01, demande si le revenu se base uniquement sur la coupe de bois ou s'il y a d'autres revenus.

M. François Laurent Althaus répond que les recettes de la forêt se composent essentiellement sur les revenus de la coupe de bois mais également sur les montants reçus de l'Etat de Vaud pour les forêts en gestion communale et cantonale ainsi que des recettes qui proviennent de diverses subventions, comme l'université de Vaud-Jura.

M. Pierre Jaccard explique que les quatre amendements suivants concernent essentiellement les achats de matériel dans les bâtiments existants et concrètement la Cofin propose un montant de CHF 7'500.- au lieu de CHF 10'000.-.

- Réduction du poste 31.00 – Forêt

L'amendement N° 4 est accepté par 41 oui – 1 non – 4 abstentions

M. Parick Reithaar, au point 35.00, demande si le prix de la location des Portakabin est couverte par les revenus correspondants.

M. Le Syndic répond que les Portakabin sont refacturés à l'AISGE au même prix.

M. Pierre Jaccard propose à nouveau une réduction de 25%, CHF 15'000.- au lieu de CHF 20'000.-.

- Réduction du poste 35.00 – Bâtiment scolaire, CCS

L'amendement N° 5 est accepté par 37 oui – 3 non – 5 abstentions

M. Pierre Jaccard propose l'amendement du point 35.03.

- Réduction du poste 35.03 – Bâtiment administratif

L'amendement N° 6 est accepté par 41 oui – 1 non – 4 abstentions

M. Patrick Reithaar, au point 35.05, au sujet des comptes intérêts passifs et amortissements, constate des divergences de montants entre la page N° 1 de l'annexe et ceux du budget et demande pourquoi.

M. Le Syndic nous pouvant pas s'expliquer et répondre à la question, Le Président fait voter le Conseil afin que la Boursière, extérieure au Conseil, puisse intervenir.

Le Conseil accepte à une large majorité l'intervention de la Boursière.

Mme Odette Vuille explique qu'il faut additionner les deux lignes, à la page N° 1, qui concernent le mobilier de l'Auberge.

M. Patrick Reithaar constate avec satisfaction que le loyer de l'Auberge augmente. Le revenu du patrimoine est de CHF 100'000.- pour le loyer de l'Auberge, M. Reithaar à souvenir qu'il y avait un plafond contractuellement défini et demande quelle est la durée du contrat pour pouvoir renégocier.

M. Le Syndic informe que le plafond a été fixé à CHF 117'000.- et le contrat à une durée de onze ans, jusqu'en 2020.

M. Pierre Jaccard propose l'amendement du point 35.07 avec une réduction de 30%

- Réduction du poste 35.07 – Centre multifonction - CCM

L'amendement N° 7 est accepté par 39 oui – 1 non – 6 abstentions

M. Pierre Jaccard propose de rester au même niveau que les comptes 2013 et de ne pas doubler le montant au poste 44.

- Réduction du poste 44 – Parcs, promenades, cimetière

L'amendement N° 8 est accepté par 38 oui – 1 non – 6 abstentions

M. Pierre Jaccard propose une diminution de 25% au poste 452.

Le Président précise que si l'amendement est accepté, il sera couplé avec celui concernant les

prélèvements aux financements spéciaux au poste 452.48.11-00. Il s'agit d'une écriture comptable uniquement.

- Réduction du poste 452 - Déchets

L'amendement N° 9, couplé à celui du poste 452.48-11.0 est accepté par 34 oui – 3 non – 10 abstentions

M. Raymond Jaquet, revient au point 46.35, participation à l'APEC, et demande comment est comptabilisée la TVA car il n'arrive pas au même résultat avec les chiffres en sa possession.

M. Le Syndic répond que les montants portés au budget sont les éléments communiqués par l'APEC.

M. Raymond Jaquet étant le délégué de l'APEC, se permet de signaler la différence de montant.

M. Patrick Reithaar, au point 66, revient avec son souci concernant le nombre d'habitants puisque le calcul est basé sur 2446 habitants alors que ce n'est pas le cas.

M. Le Syndic répond que c'est la base de calcul et que ce sont les chiffres prévus, basés sur l'année précédente. Pour le budget 2015, ce sont les chiffres prévus au 31 décembre 2014.

M. Pierre Jaccard propose un amendement afin de ramener les chiffres à ceux de 2013.

- Réduction du poste 66 - Achat mobilier Protection civile.

L'amendement N° 10 est accepté par 43 oui – 0 non – 6 abstentions

M. Pierre Jaccard propose dans l'amendement du point 81, une baisse de 50%.

Le Président précise que si l'amendement est accepté, ainsi que pour les trois suivants, tout amendement passé devra être amendé à l'inverse sur un autre compte afin d'équilibrer les chiffres.

- Réduction du poste 81.3191.00 – Achat mobilier Service des Eaux.

L'amendement N° 11 est accepté par 33 oui – 8 non – 6 abstentions

M. Pierre Jaccard propose, sur le même compte, l'amendement du point 81.3111.00

- Réduction du poste 81.3111.00

L'amendement N° 12 est accepté par 34 oui – 2 non – 7 abstentions

M. Pierre Jaccard propose, sur le même compte, l'amendement du point pour revenir à la hauteur du budget 2014. 81.3114.00

M. Le Syndic attire l'attention du Conseil en précisant que dans ce compte il est prévu l'achat de nouveaux compteurs d'eaux afin de les remplacer, pour mieux mesurer la quantité d'eau vendue, ce qui permet à la Municipalité de noter une amélioration du calcul de 30%.

- Réduction du poste 81.3114.00 – Achat de machines et d'entretiens.

Le vote arrive à égalité parfaite, le Président demande une contre-épreuve.

L'amendement N° 13 est accepté par 22 oui – 20 non – 1 abstention

Le Président ouvre la discussion sur l'intégralité du budget.

M. Raymond Jaquet revient sur le point 46.35 ou il y a une différence de TVA et dit qu'on sera obligé de la payer. Il demande un amendement afin de modifier au budget le montant de CHF 185'328.-.

M. Le Syndic dit que les chiffres reportés au budget sont nets car c'est une TVA qu'on récupère.

M. Raymond Jaquet retire son amendement et se rallie à l'explication de M. Le Syndic.

M. Patrick Reithaar constate dans le tableau des charges et revenus de la nature de l'annexe N°1, première page, le compte 305 – Assurances et maladies, montre une diminution assez conséquente du montant et demande l'explication de cet heureux événement.

M. Le Syndic explique que tous les contrats concernant le personnel, relatifs aux assurances perte de gains et assurances accident, arrivaient à la fin de leur échéance cette année et la Municipalité a pu renégocier les contrats. Le gain est de CHF 30'000.-, presque autant que les amendements votés ce soir.

M. John Moorhead remercie les personnes qui ont travaillé à l'élaboration du budget et revient sur des commentaires d'ordre généraux. Concernant l'excédent des charges, la Municipalité précise dans ses remarques, page N° 38, que cela représente 1,76% et que c'est quasi équilibré. Il dit qu'en 2014, si on inclut les CHF 170'000.- de crédit complémentaire voté lors du préavis N° 14/2014, on arrive à un crédit de CHF 14'000.- au budget, ce qui représente 3% des charges et constate que c'est déjà une nette amélioration. Dans les annexes, il constate qu'on arriverait avec 2 millions supplémentaire d'emprunts. La commune arrive à 120% des revenus donc l'endettement augmente. Il pense que les notions de précautions sont très avisées car elles ont des conséquences sur le long terme. Il reprend les propos de M. Fleury et dit qu'en termes d'agressivité, la solution serait de ne pas accepter le budget. Il relève l'article 100 du règlement communal qui dit : « si le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice, la Municipalité ne peut engager que des dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration. Il demande quelles seraient les conséquences de la non acceptation du budget, mis à part le système du tantième, quelles seraient les conséquences.

M. Pierre Jaccard explique qu'en cas de refus du budget, la pratique en la matière est de travailler mois par mois, en fonction du budget précédent. Il ne faut pas confondre le budget de fonctionnement et la politique d'investissements. La commune investit sur la base de crédits d'endettement car thésauriser n'est pas l'objectif d'une communauté publique mais de s'endetter afin de pouvoir investir après. De plus, les taux sont historiquement bas mais le problème principal est de gérer les amortissements.

Mme Louise Schweizer Bucher dit qu'il y a beaucoup de signes qui incitent à la prudence et demande si on ne pourrait pas être plus agressif au niveau de la révision du budget pour pouvoir parer aux investissements futurs.

M. Pierre Jaccard dit que le refus d'un budget donne un signal à la Municipalité qu'elle doit faire autre chose sans aucune indication sur le que faire ou alors amender le prochain budget sur des points précis.

Mme Louise Schweizer Bucher pense que la message est très clair grâce aux amendements de la CoFin et pense qu'on peut faire plus.

M. Patrick Reithaar trouve incroyable qu'on refuse un budget qui est en réduction. Il pourrait concevoir que le budget soit renvoyé s'il y avait une demande d'augmentation de 10% mais pas dans l'autre sens. Pour M. Reithaar, le budget reste un exercice de style ; la meilleure preuve est qu'au mois de juin, lors des comptes, quand on voit les chiffres définitifs, on se rend compte que la Municipalité a produit des revenus supérieurs et des charges inférieures à celles budgétées ainsi que des amortissements en hausse. Il pense que si le budget est refusé, tous les conseillers devraient démissionner. Il aimerait que ceux qui diront non au budget viennent apporter des solutions. Il rappelle que lorsqu'on gère une collectivité publique, on gère de longs cycles. Il estime que la Municipalité actuelle et les précédentes, ont bien géré leur budget, contenu de la particularité topographique. Il demande au Conseil d'accepter le budget.

M. François Grandchamp des Raux rappelle qu'il a pointé du doigt des pertes d'exploitation forestière ainsi que son personnel très excessif.

M. Pierre Jaccard dit que s'il y a un élément qui est clair dans un budget public c'est que les charges budgétées valent autorisation de dépenses. Concernant la forêt, la CoFin a passé passablement de temps à parler de la question et a la conviction que c'est éminemment politique. Renseignements pris auprès d'autres communes, Arzier-Le Muids n'est pas dans les moins bons ratios. Il rappelle que depuis une dizaine d'année le prix du bois s'est effondré.

M. Eric Jaquet demande le vote à bulletin secret.

Le Président soumet au vote de l'assemblée la demande de M. Jaquet. Le vote est accepté et se fait à bulletin secret.

En l'absence d'autres commentaires, le **Président** soumet le budget tel qu'amendé, au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 15/2014 est accepté par 33 oui, 16 non, 2 abstentions

9. Préavis municipal No 16/2014

Demande de crédit de CHF 30'000.- pour la réfection de l'annexe du stand de tir et remplacement de la porte d'entrée de la buvette

M. Michel Pannatier lit les conclusions de la Commission des Finances qui recommande, à l'unanimité, d'adopter le préavis N° 16/2014.

M. Jean-Pierre Vuille lit les conclusions de la Commission Ad hoc qui recommande d'accepter le préavis tel que proposé.

En l'absence de commentaires, le **Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 16/2014 est accepté par 46 oui, 0 non, 1 abstention

10. Préavis municipal No 17/2014

Demande de crédit de CHF 328'000.- concernant le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Pré-de-la-Cure (2^{ème} étape)

Mme Sylviane Dewarrat lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que proposé.

M. Philippe Fouchault lit les conclusions de la Commission Ad hoc qui recommande l'acceptation du préavis, tel que proposé.

M. Denis Berger dit qu'il a toujours encouragé le Service des eaux à rattraper le retard dans ses travaux mais se pose des questions quant au montant des honoraires de l'ingénieur prévus dans le préavis et demande s'il serait possible de freiner ces charges.

M. François-Laurent Althaus explique que le montant des honoraires de l'hydrogéologue est calculé en fonction du temps consacré et de la complexité de l'objet ; dans les quartiers déjà construits la complexité est très significative. Le montant présenté inclut la partie conception, l'établissement des plans, le suivi des travaux sur place, les soins apportés aux questions de garantie et la préparation des dossiers relatifs aux demandes de subventionnements auprès de l'ECA. M. Althaus explique que dans les grandes villes, il y a des bureaux internes à la Municipalité qui s'occupe du suivi des travaux mais que c'est impensable à Arzier-Le Muids. Les montants peuvent paraître importants mais ils comprennent la totalité des opérations.

Monsieur Claude Mottaz demande s'il y aura une troisième étape.

M. François-Laurent Althaus répond que le déroulement des travaux a consisté à faire la partie centrale du dispositif dans une première étape avec une colonne vertébrale sur le bas puis la 2^{ème} étape sur le haut et une 3^{ème} étape très importante, celle du déversoir, séparation des eaux claires et eaux usées et les 22 villas du quartier des Viroux.

En l'absence d'autres commentaires, le **Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 17/2014 est accepté par 42 oui, 5 non, 1 abstention

11. Préavis municipal No 18/2014

Demande de crédit de CHF 83'000.- pour l'adaptation de la RC 24b au gabarit ferroviaire au passage à niveau de la gare d'Arzier

M. Pierre Jaccard lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui recommande à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que proposé mais rappelle que cette situation doit rester très exceptionnelle et ne devrait pas se reproduire.

M. Philippe Esseiva lit les conclusions de la Commission Ad hoc qui ne trouve pas très orthodoxe de voter sur un préavis pour lequel les travaux ont déjà été réalisés, c'est pourquoi, elle propose de rejeter le préavis de la Municipalité.

Mme Danielle Pasche dit aller dans le même sens que les Commissions Ad hoc et Finances et rappelle que dans la conclusion du complément de son préavis, la Municipalité regrette sincèrement ne pas avoir pu procéder autrement. Elle dit que la Municipalité a été mise sous pression et que le NStCM s'est excusé car il pensait pouvoir raboter un peu le long des rails sans plus de travaux et malheureusement il s'est avéré le contraire. Quand Mme Pasche a pris connaissance de la conséquence des travaux, elle n'avait pas le budget nécessaire et aurait de toute façon dû demander un crédit complémentaire. Etant au mois de septembre, il a été décidé de procéder aux travaux rapidement, de préparer un projet et de demander des soumissions avant la neige. De plus, il fallait également prévoir une déviation sur une route qui n'est habituellement pas déneigée en hiver et obtenir une autorisation du Service des routes qui a demandé qu'elle se fasse de suite. Mme Pasche précise que le dernier préavis présenté après le début d'une activité, concernait l'ouverture du Relais des Mômes en 2003 mais s'excuse à nouveau au nom de la Municipalité.

M. Claude Mottaz demande quelle est la participation des communes et dit que c'est le NStCM qui devrait payer la facture s'ils choisissent de changer les gabarits de leurs trains et que ce n'est pas à la commune de le faire.

Mme Danielle Pasche répond que la commune est propriétaire de la route qui traverse le rail, raison de sa participation. Le partage est de un tiers deux tiers car la commune a fait moitié-moitié avec le NStCM pour ce qui concerne le rail et la commune a dû payer également les travaux pour le rattrapage de la route.

M. Denis Berger dit que lors de l'annonce du préavis par M. Le Syndic, il était mentionné que l'Etat, la commune et le NStCM étaient concernés et ne comprend pas pourquoi il n'y a plus que la commune et le NStCM qui paye.

Mme Danielle Pasche dit que la commune à la charge financière pour les passages à niveaux qui se situent en traversée de localité, ce qui représente trois passages pour Arzier-Le Muids et celui entre les deux localités est à la charge du canton et du NStCM.

M. Denis Berger dit que ce n'est pas de la faute de la commune si le NStCM a acheté des rames trop basses.

Mme Danielle Pasche répond que le changement de rames est surtout une question de confort ainsi que pour une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Mme Caroline Reithaar lit la définition du mot préavis par M. Leuba et conclut « le préavis est un moyen de faire appliquer le principe de démocratie » et dans ce cas précis il ne l'a pas été. Mme Reithaar demande quels seraient les impacts en cas de refus du préavis.

M. Frédéric Guilloud félicite la Municipalité car il trouve que maintenant le passage à niveau va bien. Il dit que c'est le NStCM qui est le maître d'œuvre et que la commune n'a rien à décider. Il dit qu'il n'a pas de problème avec le principe d'avoir présenté le préavis après les travaux et rappelle que lorsqu'on demande des subventions à l'Etat, les travaux sont terminés.

M. Eric Jaquet rappelle que de gros travaux ont été effectués, pour CHF 200'000.-, il y a un ou deux

ans et trouve dommage que les travaux supplémentaires n'aient pas pu être prévus en même temps. Il estime que c'est au NStCM de payer les travaux.

Mme Danielle Pasche explique que dans les CHF 200'000.- de travaux il y avait toute la mise en place des nouvelles barrières et rappelle que la Municipalité est dépendante du NStCM.

M. Patrick Weber s'étonne de la pression que le NStCM a pu mettre pour effectuer les travaux car les nouvelles rames seront livrées en mars 2015 et doivent certainement encore être testées sur les dépôts du bas. Il aimerait savoir si les Commission des Finances ou de Gestion ont été consultées.

Mme Danielle Pasche répond que M. Dugon avait fait une annonce à ce sujet lors du Conseil du 29 septembre 2014 et pense sincèrement que le NStCM avait réellement prévu de raboter les rails et n'avait pas du tout envisagé de tels travaux. Mme Pasche précise qu'initialement, les rames étaient prévues pour janvier 2015.

M. Patrick Weber avait compris lors du précédent Conseil, l'annonce d'un préavis et non de travaux.

M. Le Syndic précise que les tests des nouvelles rames étaient prévus pour janvier 2015 et c'est à cause d'un problème en usine que la livraison a été reportée en mars.

M. Pierre Jaccard dit que la Commission des Finances n'a pas été consultée et aurait aimé qu'elle le soit. Il dit à M. Mottaz que les travaux rentrent dans le cadre d'un large programme d'investissements pour les chemins de fer et petits chemins de fer du canton de Vaud avec un investissement de près de CHF 640 millions prit moitié moitié par la Confédération et les Cantons.

M. Le Syndic précise que le 50% du canton est refacturé en grande partie aux communes par ce qu'on appelle les bassins de transports ce qui représente environ CHF 100'000.- par année pour Arzier-Le Muids.

Mme Hélène Boschung Sadler pense que le principe démocratique n'a pas été respecté mais respecte que la décision ait été prise car elle va dans le bon sens malgré la forme. Elle votera pour le préavis mais précise que la Municipalité ne devra plus procéder de la sorte dans le futur.

M. Patrick Reithaar se sent frustré en tant que conseiller communal et déplore le manque de sens politique de la Municipalité ; il espère que l'élément ne pèsera pas dans les relations futures entre la Municipalité et le Conseil. Il estime qu'elle avait en temps et en heure la possibilité de consulter le Président et/ou d'autres organes et de tenté d'organiser une assemblée extraordinaire sur le sujet.

En l'absence de commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 18/2014 est accepté par 24 oui, 18 non, 5 abstentions
--

12. Réponse No 19/2014 de la Municipalité au postulat de M. Patrick Hübscher « ouverture de la Rue du Village »

M. Claude Rossier lit les conclusions du rapport de majorité de la Commission Ad hoc qui recommande de refuser la réponse de la Municipalité et de supporter le postulat.

Mme Fanny Weinmann lit les conclusions du rapport de minorité de la Commission Ad hoc qui recommande d'accepter la réponse de la Municipalité.

M. Patrick Hübscher remercie les pétitionnaires pour leur engagement ainsi que la Commission Ad hoc majoritaire. Il se demande si la procédure en matière administrative et de communication de la Municipalité n'a pas failli. Il rappelle les propos de Mme Pasche, du procès-verbal du 24 juin 2013, où elle disait qu'une procédure de mise à l'enquête aurait lieu et que toutes les personnes auraient leur mot à dire. Il pose la question si dans les faits, le Conseil a pu en débattre légitimement car il estime que le débat n'a jamais eu lieu et que tout un chacun n'a pu donner son avis. Il se demande ce qui n'a pas été dit et trouve des réponses dans deux erreurs de procédures commises par la Municipalité,

tant au niveau de la voie et celle de recours. M. Hübscher est surpris du manque de courage politique de Mme Pasche et trouve que sa communication du 30 janvier 2014 n'a pas été à la hauteur des enjeux. L'enjeu n'était pas la force de loi mais la confiance qui était apporté par les propos de Mme Pasche et il aurait été préférable, suite à la constatation de l'erreur, de réunir la population et les élus et de leur donner une chance au débat, même si la loi l'en dispensait.

M. Denis Berger trouve malheureux que chaque fois qu'il y avait une discussion sur la fermeture, il y ait toujours l'excuse de la boulangerie mais souligne qu'il y a également sept entreprises concernées.

M. Patrick Reithaar dit que 276 pétitionnaires rapportés à la population d'Arzier-Le Muids ne représentent pas la majorité. Il dit qu'il y a un problème de procédure, car la réponse de la Municipalité à un postulat, n'a pas d'effets contraignants, qu'elle peut rendre réponse, ce qu'elle a fait mais que le Conseil n'a pas à se prononcer sur la réponse. Il pense que le débat devrait s'arrêter car la réponse a été donnée et qu'il n'y a pas motifs à votation.

Mme Véronique Andrey dit être pour la sécurité mais explique que si l'on regarde les fascicules du Canton de Vaud, il est mentionné que les personnes ont les mêmes droits que les véhicules. Elle fait remarquer que certaines mamans avec poussette, se promènent au milieu de la route alors qu'il y a de larges trottoirs et que certains parents devraient donner l'exemple.

Mme Héléne Boschung Sadler pense que la proposition de M. Reithaar est excellente, qu'il faut laisser le temps passer.

Mme Louise Schweizer Bucher lit son intervention (annexe N° 4).

Mme Danielle Pasche rappelle le déroulement des faits qui ont amenés à la pétition de la rue du Village ainsi que la mise en place du Pédibus et sa pétition de 400 habitants ; finalement le système fonctionne très bien et tout le monde est content. Mme Pasche dit qu'il faut laisser du temps à la fermeture et que peut-être les gens s'en rendront compte comme pour la fermeture du haut du village. Elle informe qu'elle a également été harcelée, avant la fermeture du bas, par des gens qui souhaitaient que la Municipalité fasse quelque chose, c'est une des raisons qui l'a poussée à étudier la question. Mme la Municipale répond à M. Hübscher, que tous les conseillers ont pu s'exprimer et donner leur avis puis la Municipalité a pris sa décision, qu'elle n'a pas agi comme des dictateurs et que par exemple, pour le trottoir reliant le chemin des Pins à la déchetterie, elle a tenu compte de presque toutes les remarques de la Commission Ad hoc. La procédure auprès de la Cour de droits administratifs publique vaudoise n'est pas un choix de la Municipalité, elle reconnaît à nouveau s'être trompée mais a fait le plus vite possible pour rectifier son erreur.

M. Patrick König souhaite affirmer son soutien à la fermeture de la route et apprécie le parallèle de Mme Pasche concernant le Pédibus et dit que la décision n'était pas mauvaise dans la forme mais qu'à l'avenir il y aurait quelque chose à améliorer. Il pense que lors d'une pétition, il faudrait engager le dialogue avec les pétitionnaires et rappelle qu'il y avait eu une séance organisée à l'occasion des débuts du Pédibus.

M. Patrick Hübscher répond à Mme Pasche et dit qu'il y a eu une série d'erreurs et qu'il pourrait y avoir une discussion, c'est ce que souhaitaient les pétitionnaires. M. Hübscher demande à Mme Pasche de faire amende honorable.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Louise Schweizer Bucher demande à la Municipalité d'arrêter de couper la tête des sapins.

Mme Elvira Rölli constate que le passage piéton, à la hauteur du passage à niveau de la gare d'Arzier, est très mal éclairé.

M. Eric Jaquet constate qu'à Le Muids tous les dos d'âne ont été refaits sauf celui qui posait vraiment problème.

Mme Danielle Pasche prend acte du problème des pointes de sapins, répond que le passage piéton est effectivement mal éclairé mais qu'il va être revu dans le cadre d'un projet de réaménagement de la gare. Elle répond à M. Jaquet, qu'effectivement, le dos d'âne n'est encore refait car à la base, il y

avait deux dos d'âne qui posaient problème, qui étaient complètement écrasés côté Genève et l'ingénieur pensait que cela suffirait à améliorer la situation. Mme la Municipale confirme que les autres dos d'ânes vont être raboté ou rechargés.

14. Annonce de préavis futurs.

M. Le Syndic annonce les préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 16 février 2015: - crédit d'étude pour le complexe scolaire de Le Muids – Réaménagement du tronçon chemins Pétolière - Clyettes – Réfection de la route des Montagnes – Rénovation des façades de l'immeuble Grange 6 à Le Muids.

Le Président dit qu'une banane noire a été retrouvée dans la salle des commissions, la personne concernée peut venir la chercher.

Il n'y a plus de question ni de commentaire. Le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22 :30

Le Président

Nicolas Ray

La secrétaire suppléante

Christelle Trombini